

LE TOURISME TUNISIEN : ENTRE QUALITE DE SERVICE ET EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

Mounir JARRAYA

Université de Monastir
Institut Supérieur des Etudes
Appliquées en Humanités
de Mahdia

Résumé

Le tourisme constitue un secteur stratégique dans l'économie tunisienne. Ce secteur se développe au fil du temps, vu l'effectif touristique en croissance et l'infrastructure installée, renforcée et améliorée perpétuellement. La qualité des services vient de s'imposer comme une composante ultime. Si des réussites ont été réalisées au niveau de l'hébergement, le loisir... une atteinte de plus en plus accentuée à l'environnement se résulte, en particulier la dégradation du milieu littoral et les ressources en eaux. Des exigences environnementales auxquelles les activités touristiques doivent répondre afin les rendre compatibles avec les principes de développement durable.

Mots-clés : Tourisme, qualité, environnement, milieu littoral, développement durable.

الملخص

تمثل السياحة قطاعا استراتيجيا في الاقتصاد التونسي. هذا القطاع شهد تطويرا على مر الزمن و ليس أدل على ذلك ارتفاع عدد السياح الوافدين و أهمية البنية التحتية التي تم إرساءها، تدعيمها و تطويرها باستمرار. هذا التطوير أفضى إلى طرح الجودة كمفهوم مركزي لا غنى عنه. و إذا تحققت بعض النجاحات و تدعت الجودة في مستوى خدمات الإيواء الفندقي و الترفيه... فإن البيئة تعرضت في المقابل لأضرار عديدة ما انفك تتفاقم مع مرور الوقت، خاصة تدهور البيئة الساحلية و استنزاف موارد المياه. لذلك فإن الأنشطة السياحية مطالبة بالاستجابة لعدة متطلبات بيئية حتى تكون متناغمة مع مبادئ التنمية المستدامة.

الكلمات المفاتيح : السياحة، الجودة، البيئة، الوسط الساحلي، التنمية المستدامة.

Introduction

Les défis du tourisme tunisien ne sont pas moindres. S'il est appelé d'une part, à améliorer le rendement du secteur et accroître son taux de croissance et de l'autre, à se rapprocher du score de 10 millions de touristes et de 5 milliards de dinars de recettes en devises à l'horizon 2014, plusieurs contraintes apparaissent aussi bien au niveau des prestations octroyées aux

clients que sur le plan environnemental. La question de la qualité est majeure, voire décisive pour assurer une activité touristique permanente et développée. Cette notion de la qualité prend plusieurs dimensions, mais au moins dans le contexte de notre étude, elle est bidimensionnelle puisqu'arriver à instaurer une activité touristique qui répond aux critères de la qualité professionnelle et qui respecte l'environnement, est un but recherché par les responsables du secteur.

La multiplicité des mesures suivies pour atteindre cet objectif montre une prise en conscience de la nécessité que l'activité touristique doit respecter les normes de la qualité de service et répondre à certaines exigences environnementales. Les lois qui commandent la création et l'extension des zones touristiques, l'amélioration de la qualité du service d'hébergement touristique, la mise en place des complexes culturel et d'animation ainsi que la diversification des activités de loisir...visent l'étalement de la saison touristique et alléger la domination du motif balnéaire qui marque le tourisme tunisien.

Les problèmes environnementaux générés par les activités touristiques sont d'ampleur spatiale très importante. La fragilisation du milieu littoral, matérialisée par la dégradation de la dune bordière et l'extension non maîtrisée de l'espace touristique ainsi que l'ampleur de l'érosion marine à la suite de la construction d'un port de plaisance, est parmi les conséquences négatives du tourisme sur l'environnement côtier. D'autres problèmes s'ajoutent enfin pour alourdir le bilan négatif tel que la consommation élevée de l'eau potable et la pollution occasionnée par la fréquentation touristique. Ces impacts négatifs qui risquent de mettre en péril le « fond de commerce » de l'activité touristique, ont poussé vers l'adoption de certaines mesures environnementales qui visent à remédier la situation, tout en respectant une activité touristique rentable de point de vue économique et respectueuse de l'écosystème. La mise en valeur de la notion de la qualité dans sa dimension économique et environnementale permettra la durabilité de l'activité touristique, qui exploite rationnellement les ressources.

1. La qualité des services : un objectif recherché dans le secteur touristique tunisien

La maîtrise de l'espace est une nécessité pour tout acte visant la réalisation des bénéfices économiques. Dans ce sens, la création des zones touristiques qui répondent aux critères juridiques et territoriaux, la définition du domaine public Maritime (DPM) et la mise en disponibilité de financement nécessaire, aboutissent à une bonne gestion fonctionnelle et spatiale, et par conséquent la qualité de l'infrastructure et des prestations touristiques.

1.1. La création des zones touristiques

La notion de « Zones touristiques »¹ englobe deux aspects : *un aspect juridique*, puisque une zone touristique est décrétée, et *un aspect territorial*, puisque pour bénéficier de l'aide de l'Etat, tout projet touristique doit obligatoirement s'inscrire dans cet espace.

La création par décret de zones touristiques : les premières à Tunis Nord, Tunis Sud, Hammamet-Nabeul, Sousse et Djerba-Zarzis (Décret n°73-162 du 5 avril 1973), puis à Monastir (Décret n°75-202 du 10 avril 1975), Mahdia (Décret n°76-336 du 7 avril 1976), Kerkennah (Décret n°81-1216 du 21 septembre 1981), Tabarka et Aïn Draham (Décret n°81-1217 du 21 septembre 1981) (Ministère du Tourisme, 2001).

La réflexion², relative à la stratégie de développement touristique, a porté sur la localisation des sites touristiques, l'évaluation des potentialités de ces sites, leur intégration dans l'environnement et les possibilités d'amener les réseaux en infrastructure aux limites des sites. Cette réflexion a abouti à l'option d'un développement prioritaire dans les zones territoriales décrétées « Zones touristiques » à l'intérieur desquelles des plans d'aménagement ont été établis.

Les plans d'aménagement ont été adoptés par décret et opposables aux tiers et les infrastructures prévues sont déclarées d'utilité publique. Les plans d'aménagement visent à l'adéquation entre l'offre touristique à des niveaux prévisibles de la demande. Les plans d'aménagement de ces zones ont prévu des îlots hôteliers (H) et d'animation (A), des îlots réservés à

¹ Il y a lieu de rajouter celle de Hammamet Sud (Décret n°89-1492 du 20 septembre 1989) devenue la station Yasmine-Hammamet.

² Réflexion menée au début des années 1970 et ce, pour éviter l'encombrement des zones touristiques, le gaspillage des ressources physiques et la dégradation du milieu.

l'habitat permanent ou secondaire (U), des équipements complémentaires, des équipements structurants, des espaces verts équipés. Des règlements d'urbanisme ont accompagné ces plans. Ils ont prévu les conditions d'occupation du sol en particulier, le nombre de lits à l'hectare (100lits/ha), le Coefficient d'Occupation au Sol (COS), la hauteur des constructions et le Coefficient d'Utilisation Foncière (CUF) (JICA, 2006).

1.1.1. Le Domaine Public Maritime(DPM)

La Loi n°94-122 du 28 novembre 1994 (art. 25) qui institue un retrait de 100m par rapport au Domaine Public Maritime (DPM) et la Loi n°95-73 du 24 juillet 1995, relative à la délimitation du DPM. Sa mise en application se manifeste dans le fait que tout le littoral de la Tunisie a été « borné » par une nouvelle délimitation du DPM, ainsi : DPM de Hammamet-Nabeul, Décret n°93-1195 du 24 mai 1995 ; DPM de Zarzis, Décret n°94-440 du 15 février 1994 ; DPM de Kerkennah, décret n°95-1049 du 12 juin 1995 ; DPM de Midoun-Djerba, Décret n°95-2298 du 13 novembre 1995 (Ministère du Tourisme, 2001).

1.1.2. Les fonds

La politique de maîtrise des impacts territoriaux a été accompagnée par des financements tels que des fonds et des lignes budgétaires.

Le fonds de protection des zones touristiques a été créé par la Loi n°92-122 portant loi des finances pour la gestion 1993 et notamment les articles 38, 39 et 40 relatifs à la création d'un fond spécial pour : **le pavage et le dallage des circuits touristiques, l'éclairage public, l'amélioration de l'environnement et l'assainissement**. Il est géré par le ministère des Finances, le ministère du Tourisme et la Fédération Hôtelière de Tunisie.

La création de zones touristiques municipales qui permettent aux villes touristiques de bénéficier de lignes budgétaires pour **l'amélioration du cadre de vie**. Elles sont gérées par le ministère de l'Intérieur, le Secrétaire d'Etat chargé des Affaires Régionales et des Collectivités Locales et le ministère du Tourisme (Smaoui, 2001).

Il résulte de cette politique que plusieurs municipalités ont bénéficié de ces budgets.

1.1.3. L'exemple de la conjoncture sectorielle de la mise en place de la station touristique intégrée Yasmine-Hammamet

La création de la station Yasmine-Hammamet répond à plusieurs objectifs : obéir à la croissance projetée de la demande ; diversifier l'offre touristique en proposant un produit plus complet, moins stéréotypé, moins fermé sur lui même, que celui proposé jusqu'alors par la plupart des stations tunisiennes ; reproduire, à plus grande échelle, le concept de station intégrée, inauguré avec succès à El-Kantaoui (Sousse-Nord) en 1979 ; donner un second souffle à la zone de Hammamet, saturée du point de vue des investissements hôteliers et vieillissante en matière de services et d'animation ; valoriser une partie encore vierge du littoral oriental de la Tunisie tout en contribuant à combler, ne serait-ce que partiellement, le hiatus existant entre Hammamet et El Kantaoui (Signoles, 2006).

Yasmine-Hammamet est une station touristique décidée sur ordre politique suite au changement du 7 novembre 1987. L'État a cherché à développer l'économie et le lancement des projets emblématiques dans le domaine touristique, surtout après la stagnation des investissements à la fin des années 1980. Il a décidé de réaliser une station intégrée dans la continuité de la célèbre zone de Hammamet, pour répondre à la demande croissante de promoteurs hôteliers et cherchait à bénéficier de l'image attractive de Hammamet chez les tours opérateurs et chez les touristes Européens. L'objectif de l'État dans la promotion du tourisme résidentiel est l'adaptation à la demande nationale et maghrébine sur ce type d'hébergement indépendant, surtout après la saturation de la ville de Hammamet qui ne pourrait plus offrir d'espaces pour la construction des villas.

Vers la fin des années 1980, l'État Tunisien a décidé de réaliser 13 nouvelles stations touristiques, dont 4 sur le golfe de Hammamet ; *Yasmine-Hammamet, Salloum I, Salloum II, Hergla*. Ces nouveaux projets de stations intégrées s'inscrivent dans la stratégie touristique globale de l'État tunisien à l'échelle nationale. Au titre de la diversification de l'offre touristique, il s'agit de réaliser deux « chaînes » de produits, l'une composée de ports de plaisance – avec l'objectif de positionner la Tunisie dans le tourisme de plaisance en Méditerranée –, l'autre constituée de parcours de golf. Dans l'un et l'autre cas, le but visé est d'attirer de nouvelles clientèles, de fidéliser celles existantes et de réduire la saisonnalité de l'activité touristique. Les stations intégrées constituent les sites privilégiés d'implantation de ces équipements structurants des espaces touristiques.

1.2. Des établissements hôteliers de haute qualité en croissance

En réponse à l'augmentation de la demande sur les catégories supérieures d'hébergement touristique et pour attirer une nouvelle clientèle, visant enfin la réhabilitation de la qualité du tourisme tunisien, l'infrastructure hôtelière a connu le maintient des gammes de 4 et 5 étoiles. Ces deux catégories ont augmenté aussi bien sur le plan quantitatif que leur part dans le nombre total des établissements hôteliers en Tunisie. En effet, le nombre des hôtels de 4 et 5 étoiles est passé de 170 à 203 entre 2001 et 2008 et leur part dans l'effectif total des établissements en Tunisie a augmentée de 22,5% à 24,3%.

L'importance de cet accroissement quantitatif des hôtels de 4 et 5 étoiles se manifeste également dans leur capacité d'accueil et leur nombre de nuitées considérables. La capacité hôtelière est passée de 205 589 lits en 2001 à 238 495 lits en 2008 et leur part dans la capacité totale en Tunisie a augmentée de 37,5% à 43%. Ces catégories d'hôtels ont enregistré 21 412 234 nuitées en 2008 contre 15 051 478 en 2001. Leur part a enregistré une augmentation de 42,6% à 56% entre les deux dates.

Ces indicateurs d'activité touristique montrent clairement la place capitale que jouent ces structures hôtelières dans l'offre d'hébergement touristique. Les services et leur qualité disponibles dans ces hôtels (piscine chauffée, thalassothérapie, restauration luxueuse, golf, animation...) constituent des facteurs d'extension de leur capacité et l'augmentation des nuitées enregistrées au fil du temps. Si ces structures occupent près de la moitié de la capacité d'accueil totale et représentent plus que ça au niveau des nuitées, cela reflète une nouvelle stratégie touristique adoptée en Tunisie qui vise de se positionner dans la haute gamme. Cette stratégie s'applique surtout dans les nouvelles stations touristiques édifiées comme Yasmine-Hammamet. Dans cette station, les hôtels de 4 et 5 étoiles représentent 70% de l'effectif total des établissements en 2008 (ONTT, 2008). En outre, ils occupent 13 765 lits soit 75,4% de la capacité totale dans la station et enregistrent 90% des nuitées totales.

La tendance à la qualité de service touristique implique que l'hébergement soit à la hauteur des objectifs fixés dans la stratégie de développement touristique.

1.3. La création des complexes culturels et d'animation

Outre les hôtels, les complexes d'animation offrent des possibilités supplémentaires de dépassement aux touristes. Ils sont conçus comme des produits d'accompagnement de l'activité balnéaire, essentiellement dans les stations touristiques. A l'instar du complexe culturel et d'animation « Yasmine » qui s'inscrit au sein de la station de Yasmine-Hammamet, ce projet est la concrétisation d'un concept, qui s'affirme comme nouveau en Tunisie, et qui associe deux espaces complémentaires : un premier consacré à la culture et au commerce (la Médina méditerranéenne) et un second aux loisirs (Carthage Land) (Hellal, 2008). Vu que la station de Yasmine-Hammamet a été construite dans un espace délaissé et vide et loin de 7 km de la ville de Hammamet, le besoin d'y équiper par un dispositif d'animation et de loisir se consolide au fil du temps. Et puisque les projets touristiques tunisiens intègrent les villes arabes anciennes dans le produit, l'administration chargée de développement et d'aménagement des zones touristiques ont envisagé de réaliser une Médina et comblerait les lacunes (en services, en commerces, en « cultures ») dans la station. Réalisée par un promoteur encouragé par le ministère du tourisme tunisien, le centre d'artisanat conçu au début est devenu une Médina avec ses souks, ses remparts, ses équipements publics et ses espaces résidentiels. En outre, un parc de loisir (Carthage Land) a été édifié au Nord de la Médina afin de diversifier le produit.

« La Médina méditerranéenne » ressuscite 3000 ans d'histoire et visualise, en un lieu unique, les héritages des civilisations qui se sont succédées sur la Tunisie (punique, romaine, arabo-musulmane..) et qui ont contribué à forger le patrimoine culturel et historique du pays. En cela, la Médina se veut un message de paix destiné à tous ceux qui considèrent la Méditerranée comme une mer où se croisent et se côtoient plusieurs cultures (Hellal, 2008). En outre, la Médina veut renouer avec toutes les traditions artisanales et les techniques du passé, qu'elles soient liées à la construction ou à l'art de vivre urbain. Quant à « Carthage Land », il représente, sous la forme d'attractions, les différents épisodes de l'histoire de la Tunisie dans ses relations avec ses voisins méditerranéens.

Le complexe « Yasmine » se base sur la culture et l'histoire pour en commercialiser aux touristes. Sa mise en place répond d'une part, aux objectifs du maintien de la qualité du service touristique, sa rénovation et sa diversification et d'autre part, à initier un tourisme culturel, qui veut finir

avec l'hégémonie des plages, pour favoriser l'ouverture sur le pays visité, sa population, ses traditions et ses richesses culturelles.

1.4. Des activités de loisirs variés

1.4.1. Le golf

La mise en place ainsi que le renforcement de cette activité s'inscrit dans la recherche d'une clientèle de haute qualité. La Tunisie compte 9 golfs : un à Tabarka, un à Tunis, 2 à Hammamet, un à El-Kantaoui, 2 à Monastir, un à Djerba et un à Tozeur. La possibilité de pratiquer du golf en hiver et au printemps est une raison décisive de voyage à l'étranger. De plus, la destination Tunisie s'est lancée dans une politique golfique dont l'objectif est de drainer une clientèle aisée pendant la basse saison touristique. Les golfs ont enregistré un effectif total de 230 626 touristes en 2008. Bien qu'il a diminué par rapport à 2007 (effectif total de 253 551) (ONTT, 2007), la répartition intra-annuelle reste la même, puisque la haute saison golfique se déroule d'octobre à avril (**figure 1**). Le graphique nous montre deux pics au niveau de l'activité golfique en Tunisie en 2008. Le premier est le plus important, il correspond au mois de Mars qui enregistre l'effectif mensuel le plus élevé (39 046 touristes) et le deuxième est moins important, il survient en Novembre (31 592 touristes). Il est à noter que pendant la haute saison touristique, l'activité golfique cède la place au motif balnéaire et cela se manifeste par le nombre le plus bas enregistré en juillet (7 976 touristes).

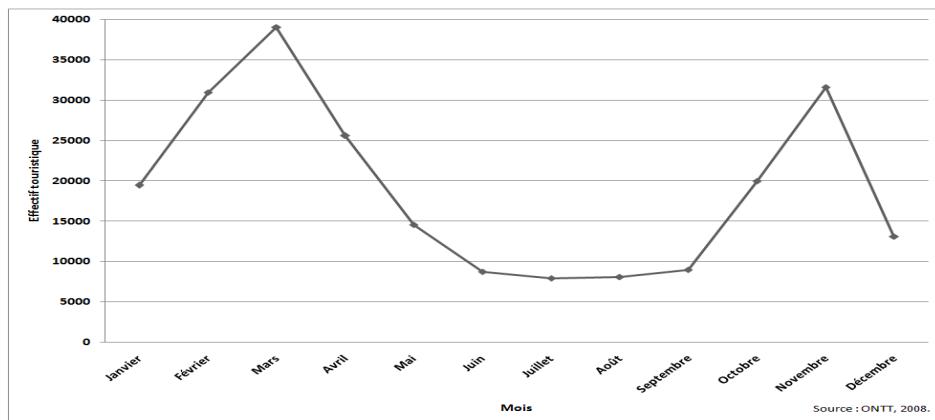


Figure 1 : La répartition mensuelle de l'effectif golfique en Tunisie en 2008

Au niveau des golfs, nous remarquons que « Citrus Hammamet » et « Golf Port El-Kantaoui » enregistrent respectivement 55 546 et 62 241 touristes, soit ensemble 51% de l'effectif total en 2008 (**figure 2**). L'effort doit être accordé à l'activité golfique dans la région touristique saharienne de Tozeur puisque 970 touristes (0,4% de l'effectif total) sont enregistré dans le « Golf des Oasis » et dont 35% de cet effectif se concentre en novembre.

La consolidation de ce produit golfique est indispensable pour attirer des touristes aisés et surtout pour alléger la saisonnalité de l'activité touristique en Tunisie. C'est pour cela qu'un dixième golf a été construit en 2008 dans la zone touristique de Tunis nommé « Golf Gammarth », qui a quand même enregistré 1433 touristes (ONTT, 2008).

Cependant, la commercialisation du produit golfique est réalisée à 60% par les tour-opérateurs, à 23% par les hôtels et à 14% par les agences de voyages. Nous sommes en présence d'une activité qui a enrichi le produit balnéaire et non devant un produit golfique.

1.4.2. La thalassothérapie et la fréquentation thermale

Le produit balnéaire est par définition une activité saisonnière qui dure 2 à 3 mois à Tabarka et 5 à 6 mois à Djerba. Les politiques de développement touristique ont toujours œuvré pour un étalement de la saison touristique. L'équipement des hôtels 3 étoiles en piscine couverte et chauffée, équipement qui n'est pas dans la réglementation et donc pas obligatoire, s'inscrit dans cette logique. Par la suite, les activités de thalassothérapie, la fréquentation des « Hammams » thermaux et des stations thermales entrent dans le même cadre.

Au niveau de l'activité thalassothérapeute, la Tunisie, qui compte 40 centres de thalassothérapie, se positionne juste après la France qui est la première destination mondiale dans ce domaine. Cette activité s'est développée dans la mesure où son effectif total est passé de 122 846 à 152 051 entre 2005 et 2007 (ONTT, 2007), soit un taux d'accroissement annuel moyen de 11,3%. Cette activité est permanente durant toute l'année et polarise la catégorie des personnes âgées en hiver comme en été pour des raisons thérapeutiques.

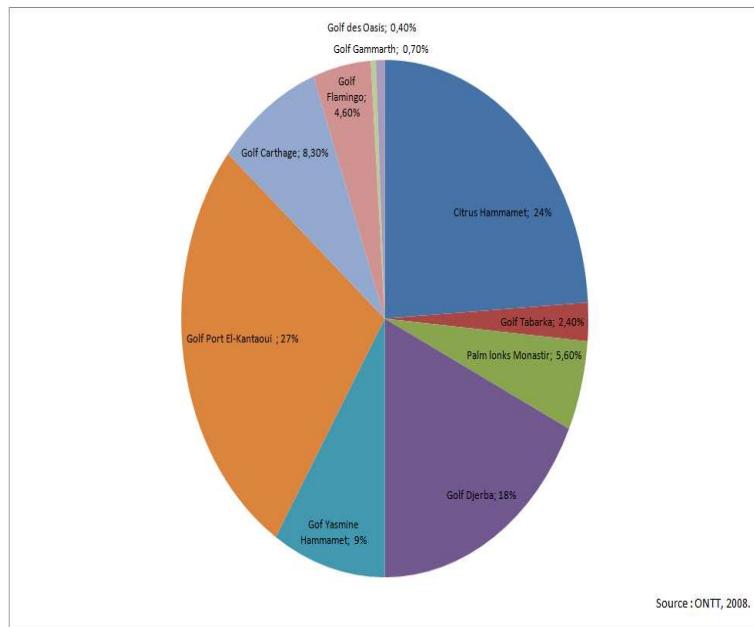


Figure 2 : La répartition de l'activité golfique sur les Golfs en Tunisie en 2008

La fréquentation thermale est très importante. En effet, le nombre de curistes fréquentant les « Hammams » thermaux est de l'ordre de 2 989 106 touristes en 2006, quant aux stations thermales, leur effectif avoisine 16 900 touristes (ONTT, 2006).

Ces divers produits sont destinés essentiellement à une clientèle aisée, le plus souvent constituée des personnes âgées retraitées et c'est pour cette raison leur saisonnalité est plus modérée. La recherche de la qualité de la clientèle nécessite donc la diversification des produits de la thalassothérapie, de la balnéothérapie et thermaux et l'amélioration des prestations offertes aux touristes.

1.4.3. La plaisance

La Tunisie compte six ports de plaisance : Tabarka, 99 anneaux ; Bizerte, 120 anneaux ; Sidi Bou Saïd, 386 anneaux ; Yasmine-Hammamet, 747 anneaux ; El-Kantaoui, 285 anneaux ; Cap Monastir, 290 anneaux, auxquels il y a lieu de rajouter 20 places au port de Sousse et 150 places au port de La Goulette, soit au total 2 068 places de port.

Les ports tunisiens accueillent environ 1 350 résidents en hivernage, dont 700 nationaux et 650 sous pavillon étranger, et un peu plus de 2000 bateaux de passage dont la durée de séjour est supérieure à une semaine. La flotte nationale de plaisance est limitée, le ratio d'équipement est de 0,25 bateau/1000 habitants. Le port de Sidi Bou Saïd a obtenu le label « Pavillon Bleu », il est donc le seul en Tunisie.

Au titre de la diversification de l'offre touristique, la construction des ports de plaisance avait pour objectif de positionner la Tunisie dans le tourisme de plaisance en Méditerranée face à la saturation des ports de plaisance européens et la difficulté d'en créer de nouveaux à la suite de l'adoption de diverses mesures de protection des littoraux.

Aujourd'hui, Yasmine-Hammamet accueille le premier port de plaisance en Tunisie avec 747 anneaux, soit le double de la capacité du port El-Kantaoui. Il permet de réduire la distance actuelle avec les ports de Kélibia au Nord et El-Kantaoui au Sud d'au moins de 40 milles marins. C'est d'ailleurs cette même distance qui sépare les côtes tunisiennes (le Cap Bon) des côtes européennes (la Sicile). Ceci permet au port de jouer le point d'ancrage entre ceux du Nord et du Sud et d'assurer une meilleure articulation entre les bassins de plaisance au centre de la Méditerranée. D'ailleurs, les places dans le port ont des tailles variant de 6 à 110 mètres, comme les navires peuvent s'amarrer à quai et dans les postes sur appontements flottants (9) ou fixe (1). Cette variété et flexibilité d'offre permettront naturellement une bonne attractivité du port de plaisance de Yasmine-Hammamet (Hellal, 2009).

La marina qui est aménagée sur une terre-pleine de 3 ha, essaie de concilier la quiétude des résidents et l'animation recherchée par les visiteurs :

- une zone résidentielle se compose de logements individuels et collectifs. Les 420 unités sont réparties tout autour du canal intérieur (**figure 4 et 5**). L'ensemble entoure une île appelée « île du pêcheur » qui compte 53 villas ;
- une zone commerciale et d'animation autour du port.

Pendant ses premières années d'exploitation, le port n'a pas connu une bonne performance. Il reste récent et peu connu, à l'époque, car l'ouverture officielle du port date du 1er juillet 2001. En fait, pendant l'année 2002, 33 629 nuitées navires ont été enregistrées au port Yasmine-Hammamet. Quant aux plaisanciers de passage, ils ont réalisé 25 % du total

des nuitées. Par nationalité, le pavillon tunisien a représenté 83% de l'ensemble, avec 27 989 nuitées, suivi des pavillons européens avec 4 821 nuitées (13%). Compte tenu de la mise en exploitation de seulement 563 postes d'amarrage, le taux d'occupation du port Yasmine-Hammamet s'est établi, en 2002, à 16,4% (Hellal, 2009). Les dégâts des tempêtes, qui prouvent que le port n'est pas totalement sécurisé, expliquent ce taux d'occupation réduit.

Pendant les dernières années, le port de la station Yasmine-Hammamet a enregistré une remarquable amélioration. En 2007, le port a réalisé 110 668 nuitées, l'équivalent de 98% d'occupation pour les séjours de location et 83 357 nuitées, l'équivalent de 56% d'occupation pour les séjours d'amodiation³. Ce progrès est expliqué par plusieurs causes : la gestion privée du port qui s'avère efficace, l'installation de leader international de Yachting tel que le groupe Rodriguez dans la station Yasmine-Hammamet, le haut niveau d'équipement à disposition, mais surtout la saturation des ports européens.

Ainsi, l'édification du port de plaisance dans la station Yasmine-Hammamet est très bénéfique pour le tourisme tunisien. Il lui permet de se lancer dans le développement d'un nouveau créneau, en profitant de la saturation des ports méditerranéens. Cela permet d'attirer une nouvelle catégorie des clients. En outre, l'amélioration de la qualité des services dans le port de plaisance a permis à celui-ci de se développer et de remplir sa tâche et constituer un atout au tourisme tunisien.

1.5. Le renforcement de l'infrastructure du transport

1.5.1. L'aéroport d'Enfidha Zine El-Abidine Ben Ali

La Tunisie compte actuellement sept aéroports internationaux, mais leur capacité d'accueil est limitée et mise à mal par le nombre croissant des voyageurs. Un nouvel aéroport international à Enfidha, situé à 75 km au Sud de Tunis a été construit et mis en service le 4 décembre 2009 par un premier Test-Vol dans le but de s'assurer de la bonne fonctionnalité des installations (Ministère du transport, 2010). Ce nouvel aéroport a une

³ Une location à longue durée ou une sous-concession.

capacité d'accueil initiale de 5 millions de passagers / an et devrait être extensible dans un site qui permettra la mise en place d'une plateforme aéroportuaire pour un trafic ultime de l'ordre de 20 millions de passagers / an et des vols vers quelques 200 destinations. Les équipements existants dans l'aéroport sont de pointe (piste de 3 300m de longueur, tour de contrôle de 85m de hauteur, 18 passerelles mécaniques...) permettent d'atterrir les avions gros porteurs, de garantir la fluidité du trafic aérien et la rapidité de l'embarquement et de débarquement des passagers (*figure 3*).



Source : Ministère du transport, 2010.

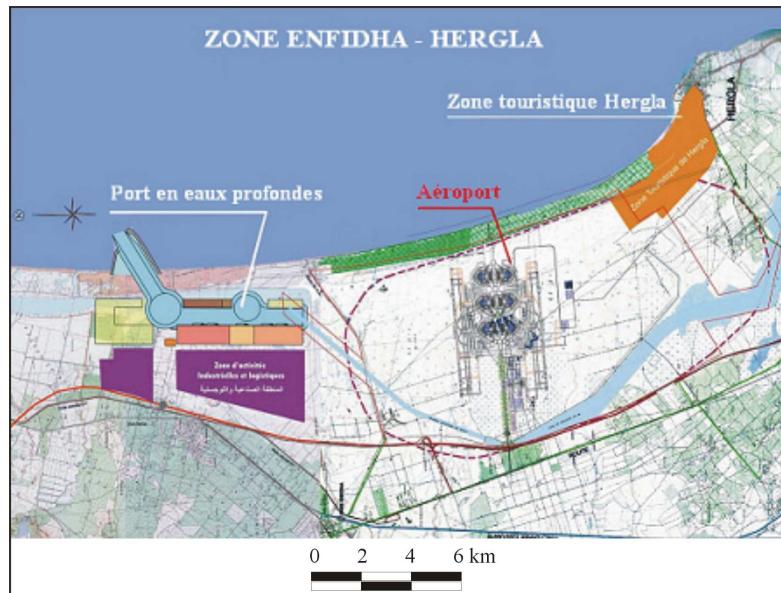
Figure3 : Les équipements de l'aéroport international d'Enfidha

Ces équipements agissent positivement sur la qualité du service octroyé aux voyageurs d'une manière générale. Ainsi, cet aéroport constitue un atout et entend jouer le rôle de point d'entrée aux régions touristiques de Hammamet et Sousse qui se situent à 40 km de celui-ci (*figure 7*).

1.5.2. Le port d'Enfidha

La réalisation de la 1^{ère} phase de construction d'un port en eaux profondes à Enfidha est prévue pour 2009. Il s'intégrera dans un pôle de développement économique composé d'une infrastructure de transport moderne et d'une zone d'activités de commerce, d'industrie et de service avec l'étranger. Lorsque les 3^{ème} et 4^{ème} phases du projet seront achevées en 2023, le port sera doté de 3600 mètres de quais pour le transbordement de

conteneurs et de 1300 mètres de jetée pour de transbordement de cargos à vrac, ce qui lui permettra d'amener à quai des navires bien plus longs que ceux que les sept ports existants (Ministère du transport, 2010). Néanmoins, le port d'Enfidha constituera un appui pour la promotion touristique dans les zones de Sousse et Hammamet.



Source : Ministère du transport, 2010.

Figure4 : La localisation géographique de l'aéroport et le port d'Enfidha

Avec la réalisation de l'Aéroport d'Enfidha et du port en eaux profondes ainsi que la proximité à cette zone à un réseau de transport terrestre (voies ferrées et autoroutes), la région d'Enfidha deviendra un pôle industriel et commercial. Ce réseau de transport multimodal permettra un bon acheminement des touristes vers les zones touristiques de Sousse et Hammamet (Jarraya, 2010).

La recherche de plus en plus croissante des services et des produits touristiques de qualité constitue un souci majeur pour les différents acteurs du secteur en Tunisie. Cette qualité vise à pénétrer de nouveaux marchés, attirer une nouvelle clientèle et fidéliser celle existante. Cette mise du tourisme tunisien sur la haute qualité permet également l'étalement de la saison touristique et d'atténuer la saisonnalité de ses activités. Par ailleurs,

cette amélioration continue de la qualité des prestations offertes aux touristes néglige dans plusieurs endroits le côté environnemental. Plusieurs atteintes à l'environnement sont dues à l'activité touristique qui n'est pas toujours respectueuse. Le tourisme tunisien est donc appelé à tenir compte des exigences environnementales, afin de d'atteindre la véritable qualité dans sa double dimension : économique et environnementale.

2. Les exigences environnementales

Avant de préciser les exigences environnementales auxquelles les activités touristiques en Tunisie doivent répondre, nous présentons quelques impacts négatifs du tourisme sur l'environnement littoral. Sans être exhaustive, ces aspects de dégradation du milieu littoral et l'usage excessif des ressources en eaux permettent de comprendre à quel point une politique sérieuse de restauration et de préservation est indispensable.

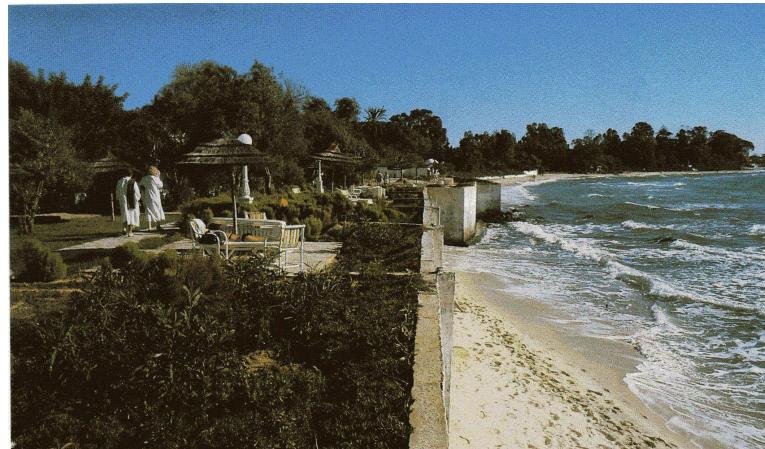
2.1. Quelques impacts négatifs du tourisme sur l'environnement

2.1.1. *La fragilisation du milieu littoral*

La densification continue de l'espace touristique ainsi que l'édification de nouvelles stations ont pour conséquences d'intensifier la pression sur le milieu littoral. Plusieurs composantes morphologiques de ce milieu souffrent, et dans la plupart des cas, se transforment au profit de l'usage humain.

C'est le cas de **la dune bordière** qui se trouve en très mauvaise état dans plusieurs régions littorales et le plus souvent éliminée dans les zones touristique où les hôtels viennent de s'installer proche de la mer. Cet espace occupé auparavant par les dunes littorales fait l'objet d'une extension intensive des hôtels qui ont modifié complètement la topographie et le paysage littoral. La dune bordière constitue un élément essentiel de l'équilibre des plages avec lesquelles elle est étroitement solidaire, elle représente une réserve en sédiments et joue le rôle d'une barrière naturelle qui lors des tempêtes, protège les zones situées à l'arrière de la plage des risques de submersion. Le cordon dunaire, la plage et l'avant plage participent solidairement à l'évolution d'un même ensemble. La destruction de la dune entraîne inéluctablement la disparition de la plage (*figure 5*). Différentes formes de dégradation ont commencé à se manifester. Elles

apparaissent surtout à travers la dégradation du petit bourrelet dunaire de haut de plage et la perturbation du transit littoral (Jarraya, 2010).



Source : Oueslati, 1993.

Figure5: L'élimination de la dune bordière et l'installation des hôtels conduit à la disparition de la plage (l'hôtel de Sindibad à Hammamet en 1990)

Les composantes de la plage (Avant plage, Bas de plage et Haut de plage) ne sont pas forcement figées. Leur forme et leur disposition se diffèrent selon les saisons et selon le contexte géomorphologique, climatique et hydrologique, mais cette dynamique se déroule en complémentarité dans l'état normale. Lors des tempêtes, les vagues peuvent atteindre la dune bordière qui fait l'objet d'une érosion aigue. Les matériaux arrachés de la dune s'accumule sur les parties extérieures de la plage, en limitant l'énergie des vagues et en les obligeant à se déferler. Après la tempête ou la saison des tempêtes, les vents et les vagues poussent les sédiments vers l'intérieur et jouent donc un rôle capital dans la restitution du sable par la dune bordière (Oueslati, 2004). Ce processus n'a été pas pris en considération lors des aménagements et surtout l'installation des équipements touristiques sur la dune bordière ce qui empêche l'échange sédimentaire et maximise donc l'érosion pour arriver enfin à la disparition de la plage.

L'expansion de l'espace touristique s'effectue parfois sur des zones lagunaires humides. Par exemple, à la suite à l'extension du tourisme vers le Sud de Hammamet, la surface gagnée pour la construction

des hôtels et l'infrastructure adéquate a évoluée sur une zone vasière humide, charnière entre la mer et le continent. Un espace Marécageux à faible valeur initiale qui allait devenir la scène des jeux d'acteurs (Suchet et Hellal, 2009). Cette expansion au détriment de la zone humide constitue l'un des objectifs de la création de la station de Yasmine-Hammamet. Cet étirement de l'espace touristique sur une zone vasière humide montre une anthropisation intensive de Hammamet-Sud qui s'accélère au fil du temps. Cela signifie également une forte pression sur le domaine littoral qui est naturellement fragile et incapable de supporter une telle action humaine (Jarraya, 2010).

Parmi les facteurs de la fragilisation du milieu littoral est celui de **l'extraction du sable de plage** qui est une activité pratiquée depuis longtemps, qui provoque la diminution de la quantité de sable. Cette pratique est utilisée également pour l'aménagement des hôtels, des habitations, des infrastructures routières... Ces différents modes d'utilisation du sable de plage ont contribué à l'affaiblissement du stock sédimentaire, et par conséquent l'aggravation du phénomène de l'érosion marine. C'est pour cela que les zones touristiques anciennes sont les plus touchées comme la façade Nord-Est de l'île de Djerba puisque ses hôtels ont été construits par le sable de la plage (*figure6*). Cette surexploitation du sable écarte toute connaissance des caractéristiques naturelles des côtes ainsi que la dynamique littorale au cours de l'aménagement. Il est à rappeler aussi qu'une bonne partie des sédiments est non renouvelable, surtout dans les zones où l'apport sédimentaire fluvial n'existe pas, et c'est le cas de toutes les zones touristique et en particulier Djerba (Oueslati, 1993). Des travaux ont été mis en place permettent la réhabilitation de ce prélèvement à travers une alimentation artificielle, faite par l'introduction des sables très proches de celles de la plage originelle.



Source : Oueslati, 1993.

Figure 6 : L'hôtel d'Eljazeera était proche de la mer dans les années 1950 à Djerba, il a perdu sa plage sous l'effet de l'érosion marine. Cet hôtel a reculé en détruisant une partie des chambres proches de la mer (1991)

2.1.2. L'effet de certains ouvrages sur l'érosion littorale

Les aménagements portuaires ont eu des effets bénéfiques sur le plan économique, mais elle a généré différents problèmes. Sur le plan environnemental, les conséquences les plus apparentes sont relatives au dérèglement du transit sédimentaire littoral ainsi qu'aux modifications dans la position du rivage. Le problème débute par l'installation des équipements touristiques dans les zones de départ de la dérive littorale et donc des sédiments, au fur et à mesure que la plage connaît un changement sédimentaire continu puisqu'il est dépourvu des apports fluviaux. Les meilleurs exemples sont les zones touristiques de Hammamet et la façade Nord-orientale de l'île de Djerba (Miossec et Paskoff, 1979).

La mise en place des ports de plaisance a des effets négatifs sur la dynamique sédimentaire littorale. L'installation des jetées perturbe la circulation de la dérive littorale et donc la répartition de la charge sédimentaire déposée entre les différentes parties de la plage. Les jetées des ports obligent la dérive littorale à déposer entièrement sa charge sur le côté de la jetée en face de lui tandis que les autres parties de la plage s'en trouvent dépourvues. C'est le cas de la plage de Sousse qui souffrent d'une érosion aigue provoquée par le port de plaisance El-Kantaoui (*figure 7*).



Source : Oueslati, 1993.

Figure 7 : L'impact du port de plaisance El-Kantaoui dans l'érosion de la plage de Sousse (1990).

La situation est similaire à Yasmine-Hammamet puisque le port de plaisance perturbe le transit des matériaux véhiculés par la dérive littorale, modifiant ainsi le comportement des rivages adjacents (**figure 11**). Il en résulte un engrangissement de la plage au Nord du port et une érosion ou amaigrissement au Sud de celui-ci. Outre l'érosion marine, le port de plaisance a provoqué l'accumulation des algues sur la plage. Selon l'Agence de Protection et d'Aménagement des Littoraux (APAL), la conception du port de plaisance est mise en cause pour expliquer ce problème environnemental, puisque celui-ci a troublé la circulation naturelle des algues de posidonies du Nord vers le Sud (Hellal, 2009). Par conséquent, des centaines de tonnes d'algues rejetées par la mer s'entassent quotidiennement sur la plage. L'amoncellement de feuilles de posidonies sur l'estran de la plage est considéré comme une atteinte à la beauté de la plage, par la taille et l'aspect inesthétique des algues elles-mêmes ainsi que la mauvaise odeur qui s'en dégage. Le problème de l'accumulation des algues s'accentue au fil du temps et prend une ampleur spatiale plus large puisqu'elles atteignent l'ancienne zone touristique de Hammamet (Jarraya, 2010).

2.1.3. Nettoyer la plage : comment ?

Le nettoyage des plages constitue un souci majeur pour les hôteliers. Si cette pratique est préféré en tant qu'acte citoyen, mais il peut contribuer à la dégradation des plages. Celle-ci résulte de l'altération du stock sédimentaire lors de l'élimination des ordures. Tout d'abord, il faut bien définir les ordures dans les plages.

A notre avis, nous considérons ordures toute matière qui n'est pas d'origine marine et surtout celle de production humaine. Concernant les matières d'origine marine rejetées par les vagues, elles doivent être considérées naturelles et en relation avec l'équilibre écologique. A ce propos, il faut bien rappeler le rôle majeur joué par la végétation marine rejetée par les vagues sur la plage. Ces végétaux constitués par les algues de posidonies accumulés sur les plages et ramassés par les hôteliers protègent celles-ci contre l'érosion, puisqu'elles limitent l'énergie des vagues et donc son arrachement de sédiments. La végétation marine est donc indispensable pour lutter contre l'amaigrissement de la plage surtout lorsqu'elle n'est pas bénéficier d'un apport sédimentaire fluvial.

2.1.3. Une consommation élevée de l'eau potable

Le tourisme est parmi les secteurs les plus consommateurs de l'eau potable. La consommation d'eau annuelle en millions de m^3 est celle comptabilisée par la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution de l'Eau (SONEDE). Elle ne comprend pas la consommation provenant des nappes souterraines ou des eaux non conventionnelles. La consommation par lit dans un hôtel 5 étoiles est supérieure à $150m^3$ / an (Oueslati, 1993). Le tourisme représente 6,5% de la consommation globale d'eau avec une moyenne de 715 litres/nuitée contre une moyenne de 46 litres/tunisien. Ce taux atteint cependant 16,5% au Sahel (5,11% en 1969), mais 25,2% à Monastir, 28,8% à Médenine et 28% au Cap Bon (Belhédi, 1999). Ces pourcentages montrent la demande importante de l'activité touristique sur l'eau, bien que plusieurs hôteliers exploitent les eaux de la nappe phréatique.

La figure 8 montre une augmentation du volume d'eau potable consommé de 497 à 568 litres/jour/lits entre 2000 et 2002.

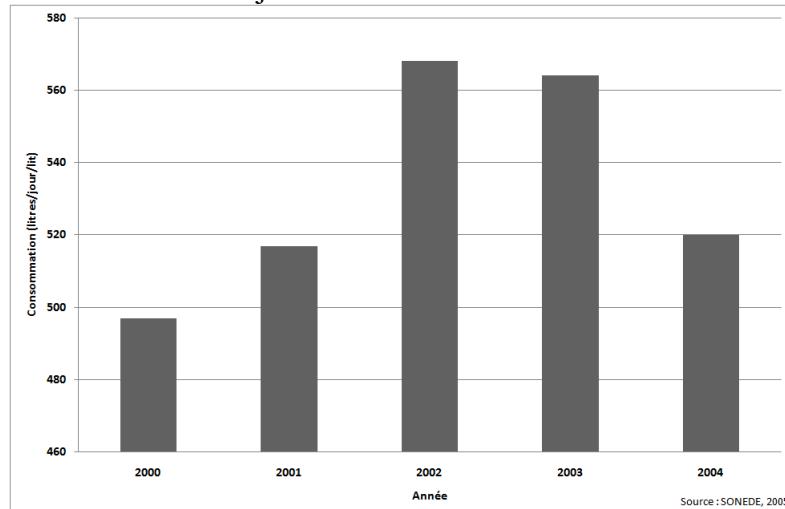


Figure 8: Evolution du volume d'eau consommée par le tourisme entre 2000 et 2004

Ensuite, elle a diminuée relativement à 520 litres/jour/lits en 2004. L'augmentation de la consommation de l'eau potable dans les établissements touristiques s'explique par le fait qu'elle se compose de deux consommations : une consommation fixe, arrosage des pelouses, irrigation des espaces verts et nettoyages divers et ce, indépendamment du taux d'occupation de l'établissement, soit selon les calculs de la SONEDÉ, en moyenne 45% de la consommation d'un établissement touristique. La deuxième est une consommation variable qui correspond à celle des résidents de l'hôtel et dépend du taux d'occupation.

Dès 2004, et grâce à la séparation de ces deux consommations, la première prise en charge par la distribution des eaux rénovées, en particulier les eaux épurées, et la deuxième par la distribution des eaux de la SONEDÉ, nous commençons à enregistrer une diminution au niveau de la consommation.

2.1.2. La pollution littorale

La pollution se produit lorsque des établissement hôteliers s'échappent des dispositifs de contrôle et évacuent l'eau usées directement vers la mer avant qu'elles soient traitées ou épurées. Ces eaux polluées

dégradent sensiblement l'écosystème marin, en affectant la vie animale et végétale.

La plage dans cette zone est menacée par une pollution résultante des rejets (bouteilles, canettes de bière, bidon en plastique, branches d'arbres) des divers hôtels. Ces rejets ont une influence sur le charme de plage et même la dégradation écologique. Les chantiers de construction qui s'éternisent et les travaux d'extension des hôtels, parfois hors du règlement d'urbanisme, provoquent l'accumulation des déchets de matériaux de construction (entassement des blocs de pierres, bois, fil de fer, gravats) près de la plage. Ces accumulations contribuent à l'instabilité de la topographie de la plage et la destruction de la végétation fixatrice du sable.

2.2. Des mesures appliquées et d'autres en cours

2.2.1. *La création des institutions chargées de l'environnement*

- Depuis une quinzaine d'années, les préoccupations environnementales sont intégrées dans les politiques de développement touristique. Intégrant certaines préconisations du « Livre blanc : tourisme et développement durable en Tunisie » du Plan Bleu en 2002, le XI^e plan de développement de la Tunisie (2007-2011) confirme cette orientation vers un développement touristique durable. Cela se manifeste par :
- La création par le Décret n°91-362 du 13 mars 1993 d'une Agence Nationale de la Protection de l'Environnement (ANPE) qui a en charge les études d'impact, préalable aux études d'aménagement.
- La création par la loi n°95-72 du 24 juillet 1995 d'une Agence de Protection et d'Aménagement du littoral (APAL) pour la sauvegarde de l'environnement côtier. Elle est chargée entre autres de la gestion des espaces littoraux et du suivi des opérations d'aménagement ainsi que de la surveillance des règles et des normes fixées par les lois⁴ et

⁴ En particulier la Loi n°95-73 du 24 juillet 1995, relative au domaine public maritime, qui précise qu'il est interdit de construire à une distance inférieure à cent mètres à partir du domaine public maritime.

règlements en vigueur relatifs à l'aménagement de ces espaces, leur utilisation et leur occupation.

- La création du Centre International des Techniques de l'Environnement de Tunis (CITET) qui est chargé de la mise en place des écolabels.
- L'Agence Nationale de Maîtrise de l'Energie (ANME) qui accompagne les hôtels dans leurs efforts de réduction des dépenses énergétiques ; déjà 80 unités hôtelières ont fait l'objet d'audits énergétiques.

Par exemple, les actions menées par l'APAL concernent la réhabilitation de la plage d'Aghir à Djerba sur une longueur de 1 000 mètres, la fixation et la protection des dunes bordières à El-Asfouria à Mahdia sur un linéaire de 650 mètres et la gestion de la plage de Korba qui s'est traduit par des travaux d'aménagement du sable sur une distance de 1 000 mètres, ce qui a permis de contrecarrer l'avancée du sable et de limiter l'érosion marine (Chapoutot, 1990).

2.2.2. La gestion rationnelle des ressources en eaux

***Maîtriser la consommation d'eau**

L'objectif retenu pour les pouvoirs publics est de réduire la consommation d'eau des unités d'hébergement à 300 litres/jour/lit occupé. Pour atteindre cet objectif, la maîtrise de la consommation d'eau passe également par la modernisation des réseaux dans les hôtels, les pertes, dues à la vétusté des installations, sont en effet de l'ordre de 30 à 40% de la consommation ; la promotion des innovations techniques sur les installations sanitaires existantes grâce à des robinets à arrêt automatique, des douches à faible débit avec des équipements économiseurs d'eau ; l'instauration de stages de formation afin d'améliorer le comportement des agents chargés de la maintenance des équipements de distribution de l'eau.

Par ailleurs, les hôtels de grande capacité sont souvent les gros consommateurs d'eau. Il est prévu un audit obligatoire des systèmes d'eau à l'intérieur de ces hôtels (Décret n°2002-335 du 14 février 2002 fixant le seuil (2000m³) à partir duquel la consommation des eaux est soumise à un diagnostic technique, périodique (ONTT, 2004).

L'opération d'audit consiste à l'examen des différentes données relatives au fonctionnement et à l'exploitation des systèmes. L'objectif est d'identifier et d'évaluer les pertes, de déterminer les rendements des

systèmes et de mettre en place un programme de réduction des pertes d'eau. La fréquence de ces audits est fixée à tous les 5 ans.

L'état a instauré des encouragements financiers pour les établissements hôteliers qui réalisent ces opérations d'audit : une subvention relative à la réalisation de l'opération d'audit, à concurrence de 50%, avec un plafond de 2 500 dinars ; une subvention relative aux investissements réalisés à la suite des opérations d'audit, à concurrence de 20%, avec un plafond de 15 000 dinars (ONTT, 2007).

*L'utilisation de l'eau épurée

Ces eaux proviennent de l'Office national de l'assainissement (ONAS). Grâce à un réseau de stations d'épuration, 98 dont 45 contribuent à la réutilisation de l'eau, le volume des eaux traitées est passé de 106,5 millions de m³ en 1994 à 135 millions de m³ en 2002 et à 225,5 millions de m³ actuellement.

Ce réseau a permis un développement touristique en harmonie avec son environnement. L'objectif de l'utilisation des eaux rénovées est, en effet, double :

- Protéger l'environnement qui est une composante de la commercialisation du produit touristique. Toutes les zones touristiques sont équipées de stations d'épuration ;
- Valoriser le potentiel mobilisable en tant que ressource additionnelle pour l'irrigation des golfs, des jardins des hôtels et également pour la recharge des nappes phréatiques.
- Actuellement, 42 millions de m³, soit un taux de réutilisation de 22%, sont réutilisées dans l'irrigation de 9 golfs (soit une superficie irrigable de 540 ha) (**tableau 1**), les jardins des hôtels dont l'irrigation correspondrait normalement à 22% de la consommation touristique, c'est-à-dire l'économie réalisée, et enfin les espaces verts dans les zones touristiques.

Tableau 1 : L'irrigation des parcours de golf par les eaux épurées en 2005

Golf	Superficie (Ha)	Superficie irrigable (Ha)	Volume d'eau épurée (m ³ /jour)
Carthage	30	18	600
Yasmine-Hammamet	80	45	1800
Citrus Hammamet	172	90	2700
El-Kantaoui-Sousse	132	110	3456
Flamingo Monastir	80	60	1900
Palm Links Monastir	80	50	2200
Djerba	92	44	1500
Tabarka	110	45	1500
Tozeur	150	75	-

Source : ONTT, 2007.

*Le dessalement de l'eau saumâtre

Il s'agit d'actions entreprises par la SONEDÉ, donc l'État, pour satisfaire les besoins en eau de la région de Djerba et Zarzis. Il aurait été possible d'utiliser les eaux des nappes profondes et de transporter cette eau. Dans le cas présent, deux options ont été préférées : ne pas utiliser les nappes fossiles et ne pas augmenter le prix de la production de l'eau par un long transport.

Les techniques de dessalement des eaux saumâtres ont permis de satisfaire les besoins en eau de l'île de Djerba et de la région de Zarzis grâce à l'installation d'unités d'une capacité unitaire de 12 000m³/jour.

***Le dessalement de l'eau de mer**

Il s'agit d'une initiative privée entreprise par la chaîne El-Mouradi, cette chaîne compte 14 unités hôtelières comptabilisant 12 000 lits. Dans le cadre des économies de l'eau, la chaîne a commencé par le dessalement de l'eau saumâtre dont la salinité ne dépassait pas 7 g/litre. Par la suite, la chaîne est passée à des équipements de dessalement d'eau de mer. Compte tenu des progrès réalisés au niveau de la technologie de dessalement, avec des membranes ayant une surface de filtration très importante et un taux de rétention de sel supérieur à 99,6% et de la diminution des coûts, plusieurs hôtels se sont équipés par des stations de dessalement (**tableau 2**). Par exemple, le volume d'eau dessalée est de l'ordre de 600 m³/jour pour l'hôtel El-Mouradi Mahdia en 2004 et El-Kantaoui Club en 2005.

Il est à noter que plusieurs hôteliers se regroupent pour s'équiper en station de dessalement d'eau de mer pour ainsi aboutir à une économie d'échelle.

Tableau 2 : Volume d'eau dessalée par établissement hôtelier en 2005

Hôtel	Capacité m ³ /jour	Année
El-Mouradi Hammamet	300	2001
Skanès Beach	400	2003
Djerba Menzel	600	2004
El-Mouradi Mahdia	600	2004
El-Mouradi Molka	600	2005
El-Kantaoui Club	600	2005

Source : ONTT, 2007.

2.2.3. La maîtrise de l'évolution de l'activité de loisir affectant l'environnement côtier

***Au niveau des ports de plaisance**

Les côtes tunisiennes sont le plus souvent sableuses et rectilignes ce qui est une situation plus propice aux activités balnéaires qu'à la plaisance. Néanmoins, les potentialités de développement sont grandes :

- Le port de Bizerte (120 anneaux) devrait faire l'objet de travaux d'agrandissement ;
- L'ancien port de Tunis devrait être transformé en port de plaisance ;
- Le port de Sidi Bou Saïd (386 anneaux) est complètement saturé. Ce port a obtenu le «Pavillon Bleu » en 2006, mais depuis, et compte tenu des problèmes, en particulier d'ensablement de la passe liés à un transit littoral Nord-Sud, les autorités portuaires n'ont plus postulé au label « Pavillon Bleu ».

Les autres ports sont de véritables marinas : Tabarka, Yasmine-Hammamet, El-Kantaoui et Cap Monastir.

Globalement, la plaisance en Tunisie est faiblement développée: la Tunisie représente à peine 0,7% des capacités d'accueil méditerranéennes ; les ports y sont en majorité pleins ; la flotte nationale de plaisance est limitée, elle est une des plus faibles de Méditerranée ; la Tunisie n'accueille qu'une petite partie de la flotte européenne se délocalisant dans de nouveaux pays (<1%) ; la location et le charter n'y sont pas exploités compte tenu de la législation.

Le niveau d'équipements portuaires et des flottes accueillies reste faible. En effet, compte tenu de l'importance des investissements, le financement des ports de plaisance est impossible sur la seule base des rentrées financières, liées à la location des places, même si l'on y ajoute la vente d'une partie des anneaux (JICA, 2006). Il est donc nécessaire d'y ajouter un apport lié aux surfaces immobilières construites. Par contre, les surfaces commerciales et les hôtels participent rarement au financement de l'investissement portuaire, en raison de leur faible rentabilité.

***La fréquentation des plages**

Deux types de plages sont à analyser, les plages dans les zones touristiques et celles hors des zones touristiques. Dans les zones touristiques, l'APAL a en charge l'aménagement de l'espace qui est donné

en concession aux hôteliers. Pour les autres zones, il a été créé en 2002 une Société des loisirs touristiques (SLT) dont le but est l'aménagement de plages publiques dans l'ensemble des gouvernorats de Tunisie.

Pour le tourisme de proximité, à l'usage de vacanciers résidents, des espaces littoraux ont été affectés. Des Plans d'Occupation des Plages (POP) ont été élaborés pour une gestion de l'espace littoral en le dotant des équipements et des commodités nécessaires au bien-être des estivants. Depuis 2002, plus de 50 plages ont été ainsi aménagées à proximité des grands centres urbains (Chapoutot, 2007). Par ailleurs, des zones ont été également aménagées à Chaffar à proximité de Sfax, à Sidi Raïs dans la partie Sud du Grand-Tunis et à Kallaat Andalous entre Tunis et Bizerte et ce, pour les besoins du tourisme de proximité.

2.2.4. Promouvoir un tourisme facteur de développement durable

Un schéma national d'aménagement du territoire, Loi n°94-122 du 28 novembre 1994, portant promulgation du code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, a été adopté. Son objectif est d'assurer l'exploitation rationnelle des ressources ; protéger les zones de sauvegarde, les sites naturels et culturels ; assurer la sécurité et la santé publique ; garantir une répartition rationnelle entre les zones urbaines et rurales. Il est prolongé par des schémas régionaux de développement spatial.

Le ministère de l'Environnement dont le rôle est de mettre en forme une gestion plus rationnelle du territoire et de réunir les conditions favorables à la réalisation d'un développement durable est chargé d'élaborer, en concertation avec les départements, services et organismes concernés, dont l'Office National du Tourisme Tunisien (ONTT) et l'Agence Foncière Touristique (AFT), les schémas directeurs d'aménagement du territoire.

L'ANPE intervient également sur l'ensemble du territoire tunisien et notamment dans les espaces maritimes. Dans ce cadre, les villages de vacances et hôtels d'une capacité supérieure à 250 lits et les ports de plaisance doivent faire l'objet d'études d'impact, Décret n°93-362 du 13 mars 1993 et Loi n°94-122 du 28 novembre 1994, préalable à toute autre autorisation pour la réalisation d'unités touristiques (JICA, 2006).

*Les schémas directeurs

Toutes les régions de Tunisie sont couvertes par un schéma directeur. Il en a été ainsi pour la région de Menzel Temime dans le Cap Bon qui a, dans le même temps, fait l'objet d'une étude d'aménagement touristique dont le plan avait été approuvé par le conseil municipal.

Les autorités ont décidé l'abandon du plan d'aménagement touristique et ce, pour préserver la zone humide, avec de nombreuses lagunes, qui caractérise la région. C'est le résultat positif des négociations entre les différents départements et organismes impliqués dans la gestion de la région.

*L'agenda 21

Le littoral tunisien comprend environ 50 zones humides, des forêts littorales, des zones sensibles et d'autres sites littoraux remarquables sur le plan écologique et patrimonial. Suite aux recommandations de la Conférence de Rio, une commission nationale pour le développement durable a été créée (Décret n°93-2061 du 11 octobre 1993). Un atelier de travail (Agenda 21, 1994) a élaboré un document qui en matière de tourisme recommande de «développer et de promouvoir un tourisme diversifié, intégré et respectueux de l'environnement en améliorant la localisation et la qualité des unités touristiques et en développant et promouvant un système touristique diversifié déconcentrant le tourisme des zones balnéaires en l'ouvrant sur l'intérieur du pays et respectueux de l'environnement» (Ministère du Tourisme, 2001).

En conséquence, toutes les mesures prises traduisent les préoccupations d'harmonisation entre le développement économique et la protection de l'environnement qui, en termes de commercialisation touristique, est un argument de vente.

2.2.5. *La Gestion Intégrée de la Qualité (GIQ)*

Elle intègre le développement durable dans ses trois composantes – environnement, efficacité économique, équité sociale – et la satisfaction de la demande. Elle passe par :

- Des stratégies avec les partenaires clés, à savoir une collaboration cohérente entre tous les acteurs et ce, à tous les échelons local, régional, national et international pour bénéficier des effets de synergie et des économies d'échelle ;
- Des bonnes pratiques, à savoir les normes, certifications et labels ;

- Des instruments de suivi et d'évaluation, à savoir l'élaboration d'une vision de développement de l'offre, de la définition du projet jusqu'au suivi de sa mise en œuvre ;
- Des incitations, avec l'émergence et l'encouragement de l'initiative privée (fiscalité, aides,...).

Les exigences environnementales et les mesures appliquées visent la réhabilitation du tourisme pour qu'il répond aux principes de développement durable. L'objectif est de rendre efficace la participation du tourisme, comme les autres secteurs de l'économie, dans la sauvegarde des ressources naturelles et la protection de l'environnement. Cette nouvelle approche de la qualité qui intègre la dimension environnementale reste à développer et à diffuser au niveau des professionnels du secteur pour qu'ils soient suffisamment sensibilisés du fait qu'il ne suffit pas de d'intensifier l'effort pour offrir un produit de haute qualité, mais de s'attacher aux efforts déployés pour assurer la durabilité de leur activité tous motifs confondus.

Conclusion

Le tourisme tunisien enregistre des indicateurs d'activité qui permettent de dire qu'il se développe au fil du temps. La mise en place des stations touristiques intégrées compatibles avec les exigences territoriales et les lois d'aménagement ainsi que leur équipement par l'infrastructure adéquate servent la qualité, un objectif recherché et appuyé ces dernières années. L'offre des services d'hébergement, de loisir et du transport de qualité aux touristes permet d'accueillir de nouveaux clients et de fidéliser les anciens. Cette qualité des prestations repose sur l'amélioration continue de l'hébergement touristique, surtout dans les nouvelles stations construites en renforçant la catégorie de haute gamme de 4 et 5 étoiles. La dynamisation de ces stations par des structures d'animation et de loisir renforce cette tendance à la qualité recherchée également par une catégorie importante de touristes.

Cependant, cette insistance de la qualité de service ne doit pas masquer la responsabilité directe ou indirecte du tourisme dans la dégradation environnementale. Les aspects analysés dans notre travail montrent que les conséquences sur le milieu littoral seront dramatiques et la

disponibilité en eaux douces sera menacée si une stratégie ne soit pas adoptée en urgence pour remédier la situation. Les exigences environnementales sont multiples, vu la diversité des produits touristiques et les mesures à appliquer ont besoins d'une suivi continue pour qu'elles soient efficaces et aboutissent aux résultats attendus. La qualité environnementale est donc une nécessité pour assurer le développement futur de l'activité touristique.

La mise en place d'un tourisme respectueux de l'environnement et intégré dans le processus de développement durable et qui repose sur l'utilisation rationnelle des ressources naturelle est l'objectif ultime de cette phase actuelle. Le développement d'un tourisme écologique en Tunisie comme un nouveau produit, sera le premier pas dans ce sens et compte tenu des potentialités naturelle et patrimoniale disponibles.

Bibliographie

Belhédi A., 1999 : L'espace touristique en Tunisie. Communication au cours d'été « Les nouveaux espaces touristiques », Institut Supérieur des Etudes Touristiques, Université de Girona, Espagne, 5-6 juillet 1999.

Hellal M., 2009 : La marina de la station touristique intégrée Yasmine-Hammamet (Tunisie) ; Enjeux, conception et impacts. Revue de l'*Information Géographique*, N°4, Volume 37, PP 6-23.

Jarraya M., 2010 : Etalement de la zone touristique de Hammamet vers le Sud et anthropisation du milieu. Article soumis à la revue *Mondes En Développement*, 15 p (publication en cours).

Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), 2006 : *Schéma directeur d'aménagement du littoral tunisien pour les activités de plaisance et de croisière*. FASEP n°611, Ministère de l'Economie et des Finances français et Office National du Tourisme Tunisien, Tunis.

Chapoutot JM., 1990 : Tourisme, alternative à l'aménagement, Revue d'Économie Régionale et Urbaine N° 4, Publication de l'*ADICUEER* avec le concours du C.N.R.S, PP 511-522, Bordeaux.

Chapoutot JM., 2007 : Village de vacances et hôtel-club en Tunisie. La confusion des genres, *Les cahiers Espaces*, N°94, Paris.

Ministère du transport, 2010 : L'aéroport « Enfidha Zine El Abidine Ben Ali », Direction de l'Organisation et de l'Information, 4 p.

Office National du Tourisme Tunisien (ONTT), 2004 : *Le tourisme Tunisien en chiffres*, 120 p.

Office National du Tourisme Tunisien (ONTT), 2006 : *Le tourisme Tunisien en chiffres*, 122 p.

Office National du Tourisme Tunisien (ONTT), 2007 : *Le tourisme Tunisien en chiffres*, 112 p.

Office National du Tourisme Tunisien (ONTT), 2008 : *Le tourisme Tunisien en chiffres*, 112 p.

Oueslati A., 2004 : *Littoral et Aménagement en Tunisie*, ORBIS, 534 p.

Oueslati A., 1993 : La dégradation des plages sableuses et tourisme en Tunisie (en arabe), in « Le secteur touristique en Tunisie, bilan et perspectives » (sous la direction de Sithom Hafedh), Sères Edition, 146 p, PP 107-146.

Signoles P., 2006 : Un cas exemplaire de littoralisation : la Tunisie littorale de Nabeul à Mahdia, in J.-F. Troin (dir.), *Le Grand Maghreb. Mondialisation et construction des territoires*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 384 p.

Suchet A., Hellal M., 2009 : Gouvernance du tourisme en station et logiques d'aménagement des sites contre vulnérabilité ou résilience, *Cahiers de Géographie*, Fès (Maroc), N°6.

Hallal M., 2008 : Le complexe « Yasmine » : un projet culturel et de loisirs au sein de la station touristique de Yasmine-Hammamet (Tunisie). Revue *Insaniyat*, Oran, N°42, PP 27-40.

Ministère du tourisme, 2001 : Développement du tourisme en Tunisie à l'horizon 2016, Ministère du Tourisme, Tunis.

Smaoui A., 2001 : Le développement du tourisme en Tunisie et le rôle des organisateurs de voyages étrangers. In *Tourismes Chances pour l'économie risque pour les sociétés ?* (sous la direction de J-L Michaud), Nouvelle Encyclopédie Diderot, PUF, Paris.

Miossec J.M., Paskoff R., 1979 : Evolution des plages et aménagement touristique à Djerba (Tunisie) : le cas du littoral Nord-Est de l'île. *Revue Méditerranée*, N° 1-2.